

Bruxelles : 04 février 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les indicateurs sont bons, les politiques doivent respecter leur parole et décider de la réouverture des métiers de contact ce vendredi !

L'UNEB, fédération sectorielle du bien-être demande au Gouvernement fédéral de décider positivement de la réouverture des métiers de contact au prochain comité de concertation. « Les indicateurs n'ont pas explosé bien au contraire » rappelle Laurence Wuytens Présidente de l'UNEB, « nous ne voyons donc aucune raison objective pour laisser encore fermés des milliers d'indépendants en difficulté ! Il en va du crédit du politique de respecter sa parole à l'égard de ces milliers d'indépendants ! »

Quand on s'engage, on s'engage !

Le secteur rappelle également que, par définition, il s'agit d'un domaine professionnel où l'hygiène y est prépondérante par nature et que les professionnels se sont engagés à respecter les mesures complémentaires de sécurité sanitaire imposées. Si bien entendu ces mesures sont supportables, praticables, et non discriminatoires.

L'UNEB insiste également que le secteur puisse rouvrir dans son entièreté, c-à-d les instituts de beauté, les salons de massage et **y compris** les centres de bien-être, ceci afin d'éviter le même problème qui s'est posé au 1^{er} déconfinement, d'ouvertures différées incompréhensibles et infondées, par méconnaissance des réalités de terrain.

L'UNEB pointe du doigt qu'aujourd'hui encore les piscines communales sont ouvertes mais les piscines privées des centres de bien-être sont toujours fermées. On peut donc nager aujourd'hui avec des inconnus à ses côtés mais pas avec son conjoint, ami, famille de sa bulle en centre privé.

Quant aux saunas et autres jacuzzis, l'Uneb relève aussi le fait qu'aujourd'hui encore pour les chambres d'hôtes, ces activités sont permises mais interdites par contre pour les wellness...qui sont pourtant eux de professionnels du secteur avec toutes les compétences indispensables pour ce type d'activité.

En ce qui concerne les pratiques de massage, elles se dispensent aussi bien en institut, en salon de massage qu'en centre de bien-être. Il ne faudrait donc pas se trouver dans une situation où une même prestation (le massage) soit autorisée d'un côté mais pas de l'autre...

Enfin, la fédération du Bien-Être rappelle également aux experts, toute la différence entre un centre de spa « public » qui est une grosse infrastructure avec beaucoup de monde de bulles différentes et un centre de bien-être géré par des indépendants qui sont de petites structures limitées à une bulle par

client et où le risque potentiel n'est absolument pas comparable. La possibilité de désinfection est très rapide et simple alors que dans les structures de plus grandes dimensions ouvertes à tout le public sans distinction, la situation est totalement différente. « Enfin, nous insistons sur le fait que notre secteur « bien être /Wellness» ne soit aucunement assimilé au secteur du loisir type grand complexe aquatique ou autre wellness-Camp car ces métiers n'ont strictement rien à voir l'un avec l'autre » insiste la Présidente de l'UNEB.

Contact presse :

Laurence Wuytens, Présidente UNEB

tél : +32 479 44 30 20
